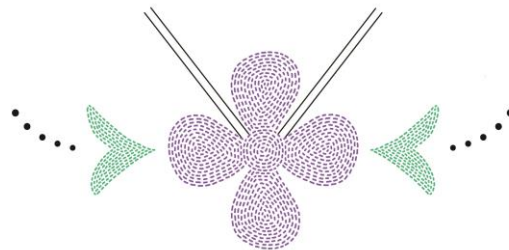


National Inquiry into  
Missing and Murdered  
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale  
sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées  
Processus de collecte de la vérité - Première partie  
Séances de consignation des déclarations  
Hôtel Bonaventure  
Montréal, Québec**



**PUBLIC**

**13 mars 2018**

**Déclaration - volume no. 286**

**Dominique Dubé, Johanne Dubé, Marguerite Dubé,  
Martine Dubé & Marcelline Dubé,  
En lien avec Marie-Jeanne Line Dubé**

**Déclaration recueillie par Sheila Mazhari**

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

41-5450 Canotek Road, Ottawa, Ontario, K1J 9G2

E-mail: [info@irri.net](mailto:info@irri.net) – Phone: 613-748-6043 – Fax: 613-748-8246

II

Table des matières

Déclaration Volume no. 286

13 mars 2018

Témoins: Dominique Dubé, Johanne Dubé, Martine  
Dubé, Marguerite Dubé & Marcelline Dubé

PAGE

Déclaration de Dominique Dubé et al . . . . . 1

Certificat de transcription . . . . . 27

Responsable de la consignation des déclarations : Sheila Mazhari

Documents déposés lors de la séance :

1. Des notes écrites à la main (1 page recto-verso)

Déclaration publique  
Dominique Dubé et al  
(Line Dubé)

1

Montréal, Québec

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

--- La déclaration débute mardi, le 13 mars à 8h50.

**Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Bonjour, je m'appelle Sheila Mazhari. Je suis ici avec l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous sommes le 13 mars 2018 à l'hôtel Bonaventure à Montréal au Québec. Et parmi nous sont?

**Mme MARTINE DUBÉ** : (langue atikamekw parlée) Martine Dubé (langue atikamekw parlée). Je suis une des membres du (langue atikamekw parlée).

**Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Et vous?

**Mme JOHANNE DUBÉ** : Mon nom c'est Johanne Dubé. Je suis l'ainée de la famille. Je suis née euh, le [date de naissance] 1957. J'accompagne mon père pour euh, pour une déclaration de, des enfants qui ont disparus, de ses enfants.

**Mme SHEILA MAZHARI**: Et, vous pouvez épeler votre nom?

**Mme JOHANNE DUBÉ** : Johanne Dubé. J-O-H-A-N-N-E Dubé. D-U-B-É.

**Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Merci. Et vous c'est ?

**Mme MARTINE DUBÉ** : Martine Dubé. M-A-R-T-I-N-E D-U-B-E accent aigu.

Déclaration publique  
Dominique Dubé et al  
(Line Dubé)

2

1 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Merci. Et vous ?

2 **Mme MARGUERITE DUBÉ** : Moi c'est euh,  
3 Marguerite Dubé. Je suis euh, je fais partie de la famille  
4 (rires), pis euh, ben c'est ça là, euh, j'accompagne mon,  
5 mon père pour euh...(rire).

6 **Mme SHEILA MAZHARI** : Oui. (Inaudible). Parce  
7 que là...

8 **Mme MARTINE DUBÉ** : (langue atikamekw parlée)

9 **Mme MARGUERITE DUBÉ** : Je recommence?

10 **Mme SHEILA MAZHARI** : Oui. Non seulement euh,  
11 votre nom...

12 **Mme MARGUERITE DUBÉ** : Épeler mon nom? Mon  
13 nom c'est Marguerite Dubé. M-A-R-G-U-E-R-I-T-E. Dubé. D-U-  
14 B-E accent aigu.

15 **Mme SHEILA MAZHARI** : Merci.

16 **Mme MARCELLINE DUBÉ** : Bonjour, moi mon nom  
17 est Marcelline Dubé. Moi aussi j'accompagne mon père  
18 Dominique Dubé, et euh, je vais épeler mon nom M-A-R-C-E-L-  
19 L-I-N-E D-U-B-E accent aigu. Dubé.

20 **Mme SHEILA MAZHARI** : Merci. Et vous c'est?

21 **Mme LISE DUBÉ** : Ah euh, Lise Dubé. L-I-S-E.  
22 D-U-B-É. Je, je suis là en soutien pour la famille de  
23 Dominique.

24 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Merci beaucoup. Et  
25 Dominique, vous pouvez vous présenter?

Déclaration publique  
Dominique Dubé et al  
(Line Dubé)

3

1 **Mme JOHANNE DUBÉ** : (langue atikamekw parlée)

2 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : Dominique Dubé (langue  
3 autochtone parlée)

4 **Mme JOHANNE DUBÉ** : (langue atikamekw parlée)

5 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
6 parlée)

7 **Mme JOHANNE DUBÉ** : (langue autochtone  
8 parlée) D -

9 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : D

10 **Mme JOHANNE DUBÉ** : D-O-M

11 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : D-O-M

12 **Mme JOHANNE DUBÉ** : I

13 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : M-I-N-I

14 **Mme JOHANNE DUBÉ** : I-Q

15 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : Q-U-E D-U-B-E

16 (Échanges entre Johanne Dubé et Dominique  
17 Dubé en langue autochtone)

18 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
19 parlée). Johanne, Léopold, Maxime, Line, Jean-Guy,  
20 Marcelline, Marguerite, Édith, Martine. (Langue autochtone  
21 parlée)

22 (Échanges entre Johanne Dubé et Dominique  
23 Dubé en langue autochtone)

24 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Est-ce que je traduis?

25 (rires). Mon père dit qu'il vient ici pour euh, pour parler

**Déclaration publique**  
**Dominique Dubé et al**  
**(Line Dubé)**

**4**

1 de ses enfants, de ses enfants qui sont nés, Pauline Dubé,  
2 Johanne, Léopold, Maxime, Line, Jean-Guy, Marcelline,  
3 Marguerite, Édith, Martine. Et un de ses enfants a été  
4 malade, ils, ils l'ont, ils l'ont amené à l'hôpital d'Amos  
5 pour savoir, pour euh, parce qu'il était malade là. Pis  
6 euh, en février ils lui ont dit que qu'il était décédé,  
7 qu'elle était décédée, son enfant, qui s'appelait Line. Ils  
8 n'ont jamais reçu de papiers, de certificat de décès ou  
9 autre papier. Ils n'ont jamais reçu ni de dossier médical.

10 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et c'était en quelle  
11 année?

12 **Mme JOHANNE DUBÉ** : C'est en 1963.

13 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Et on peut épeler  
14 le nom de ...

15 **Mme JOHANNE DUBÉ** : L'enfant avait 2 mois. Il  
16 était proche de 3 mois.

17  
18 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Et on peut épeler  
19 son nom?

20 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Line. Euh, son nom au  
21 complet c'est Marie-Jeanne Line, mais son nom qu'ils  
22 utilisaient c'est Line. L-I-N-E Dubé D-U-B-É. Il dit pour  
23 se décrire un peu aussi euh, l'enfant, son, son bébé c'est  
24 euh, c'était, il avait les cheveux roux, le teint très  
25 pâle. Pis euh, quand ils l'ont amené, il était malade,

1 c'était une infection sur le cuir chevelu. Je sais pas si  
2 euh, c'était quoi la maladie, mais c'était dans sa tête,  
3 c'était sur sa tête, sur la peau.

4 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et c'était en quelle  
5 communauté?

6 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Manawan. Pis ils l'ont  
7 envoyé à l'hôpital Hôtel-Dieu d'Amos.

8 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et on peut épeler  
9 Hôtel-Dieu? C'est comment qu'on épelle?

10 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Épeler?

11 **Mme SHEILA MAZHARI** : Oui épeler.

12 **Mme JOHANNE DUBÉ** : H-O-T-E-L tirect D-I-E-U

13 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Et c'était à quel?

14 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Amos

15 **Mme SHEILA MAZHARI** : Amos?

16 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Amos. Oui Amos. A-M-O-S.

17 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK.

18 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Pis euh, un monsieur de  
19 notre communauté qui euh, qui avait fait des recherches sur  
20 euh, sur le registre de Manawan, là, c'était des euh, des  
21 enfants qui étaient à Amos. Des gens qui ont été inhumés à  
22 Amos. Et on retrouve sur la liste cette euh, notre enfant  
23 là, Line Dubé, qui aurait été, qui serait décédée le 16  
24 février 1963, pis inhumé le 18 février au cimetière Christ-  
25 Roi d'Amos.

1                   **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. On peut épeler ça?

2                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Christ-Roi?

3                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Oui

4                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : C-H-R-I-S-T, trait

5                   d'union, R-O-I

6                   **Mme SHEILA MAZHARI** : C'était à Amos?

7                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Amos

8                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Amos.

9                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : A-M-O-S.

10                  Je comprends, je sais pas si, parce que dans chacun des,  
11                  des décès, c'est, il y a toujours marqué, c'est toujours  
12                  marqué un témoin. Là, c'est pas euh, un témoin qui soit  
13                  enterré, ou je sais pas, je sais pas, mais c'est  
14                  marqué « témoin [Personne 1] et [Personne 2] ». C'est ce  
15                  qui est marqué dans le dossier que... c'est une personne de  
16                  Manawan qui a fait des recherches sur les enfants que, qui  
17                  ont été inhumés dans le cimetière d'Amos.

18                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Et on peut épeler ces  
19                  noms aussi, c'est parce qu'on doit avoir preuve...

20                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Ha OK. Les témoins là?

21                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Oui, oui les témoins.

22                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : [*Elle commence à épeler*],  
23                  attends, je ne sais pas. Je ne regarde pas à la bonne  
24                  place. C'est euh, [Personne 1]. Pis l'autre personne c'est  
25                  [Personne 2].



1                   **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Merci.

2                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Pis euh, mon père est  
3                   allé euh, avec une de mes sœurs pour aller voir si, si elle  
4                   était vraiment enterrée là-bas, si son nom il paraissait  
5                   euh, sur un monument ou quelque chose comme ça. Pis, mais  
6                   c'était malheureusement fermé euh, le, le cimetière où ce  
7                   qui avait euh, ils ont pas été euh, ils ont pas rentrés, on  
8                   pas pu avoir accès pour voir, pour vérifier si vraiment il  
9                   a été euh...

10                  **Mme MARTINE DUBÉ** : ... pour voir son nom.

11                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Et ça, c'était en  
12                  quelle année?

13                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Euh

14                  **Mme MARTINE DUBÉ** : L'année passée  
15                  (inaudible) novembre.

16                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Novembre. Quelle année?

17                  **Mme MARTINE DUBÉ** : 2017

18                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : 2017. Novembre 2017.

19                  Et c'est ça qu'on, qu'on veut, qu'on veut avoir des preuves  
20                  comme quoi qui, vraiment, euh, décédée. Et on veut aussi  
21                  avoir le dossier médical de Line.

22                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Et vous avez déjà euh,  
23                  essayé de, d'avoir ce dossier?

24                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Non. On en a juste parlé,  
25                  pis euh, on nous a dit qu'on pouvait, qu'on pouvait le

1 faire sur Internet, aller chercher des documents, mais tsé  
2 on est limités. On avait, on voulait aller voir aussi au  
3 poste de police pour leur demander de faire des recherches.

4 **Mme MARTINE DUBÉ** : On n'avait pas, on ne  
5 nous avait pas *backé*, dirigé et dit où aller. Quand, quand  
6 ma mère elle était vivante, ma mère était décédée en 2014,  
7 le 29 juin de 2014. Et elle a souvent parlé de, de ses  
8 enfants, surtout celle qui, qui était malade, qui a été  
9 amené à l'hôpital Dieu à Amos. Je crois qu'elle ne s'est  
10 jamais remise de... (pleurs)...de la perte de son enfant. Je  
11 pense qu'elle ne s'est jamais remise. Moi je suis la plus  
12 jeune, j'ai 49 ans. Pis ma mère, j'ai juste des *flashs*  
13 comme ça, que ma mère m'a toujours parlé de ma petite sœur,  
14 de ma grande sœur, pardon. Pis, quand je pense à tout ça  
15 aujourd'hui, je me dis, ça devait être très dur pour maman  
16 de laisser partir son bébé de deux mois en avion toute  
17 seule. Elle ne pouvait même pas accompagner sa... (pleurs)  
18 elle ne pouvait même pas accompagner son bébé, l'amener  
19 elle-même à l'hôpital (pleurs). Pardon, je pensais que  
20 j'allais être très forte aujourd'hui (pleurs). Je ne savais  
21 pas, excusez. Pis euh, moi, étant, je suis une maman de  
22 deux garçons et je me mets à sa place, de l'envoyer comme  
23 ça, pis, toute seule en avion. De ne pas savoir comment, de  
24 pas pouvoir communiquer avec son enfant. Ça devait être  
25 très dur pour elle. Et pour mon père, j'imagine, aussi. Du

1 jour au lendemain, quelques mois, quelques semaines plus  
2 tard... on a parlé beaucoup de ça hier, on lui a  
3 demandé « Est-ce que tu te souviens au moment pis quand on  
4 vous a annoncé que notre sœur Line est décédée? ». Et c'est  
5 dans le pré-printemps (langue autochtone parlée). *Sikoke*  
6 c'est euh pré-printemps. Alors que dans le, dans le  
7 registre c'est marqué « mois de février » et c'est l'hiver  
8 encore, y'a beaucoup de neige encore. Pis dans le, dans le  
9 pré-printemps, ben la neige, y fond. Il commence à avoir un  
10 petit peu plus de chaleur, si je peux dire comme ça. Pis  
11 quand, quand, ils sont allés, quand ils ont reçu euh la  
12 personne pour venir annoncer, parce que ça se faisait pas  
13 au téléphone, y'avait pas de téléphone dans ce temps-là,  
14 ils sont allés cogner à la porte de chez ma m..., chez mes  
15 parents (langue autochtone parlée).

16 **Mme JOHANNE DUBÉ:** (langue autochtone parlée)

17 **Mme MARTINE DUBÉ :** (Langue autochtone  
18 parlée). C'est monsieur Pierre Ottawa qui était allé leur  
19 annoncer que leur fille est décédée.

20 **Mme JOHANNE DUBÉ:** Il avait reçu un téléphone  
21 de *Hudson's Bay* au début. Y'avait juste là qui avait le  
22 téléphone.

23 **Mme MARTINE DUBÉ :** À Manawan, le *Hudson's*  
24 *Bay*, le magasin La Baie d'Hudson se situait à, l'autre bord  
25 de, du, du lac. La communauté est ici, pis y'a le lac Nadon

1 (phon.). Le *Hudson's Bay* était l'autre bord. Durant  
2 l'hiver, on pouvait traverser, durant l'été, en canot. Pour  
3 ça, c'est...

4 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Pis quand, M. feu Pierre  
5 Ottawa a annoncé à mes parents, il a dit : « Je suis venu  
6 vous annoncer une dure nouvelle ». Si je peux dire aussi  
7 mauvaise nouvelle. Dans ma langue, il a dit en Atikamekw  
8 (langue autochtone parlée)

9 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
10 parlée)

11 **Mme MARTINE DUBÉ** : Il avait dit : « Je viens  
12 vous annoncer que votre enfant... pour vous, je viens faire  
13 le message pour vous, comme quoi que votre enfant Line est  
14 décédée, est morte décédée à Amos à l'hôpital ». Ça a été  
15 la seule, y'a pas eu de, de lettre qui a été envoyée. Y'a  
16 pas eu de, il a pas reçu de lettre, ni de, le droit de  
17 visite, le droit d'aller voir l'enfant pour être sur et  
18 certain que c'est, que c'est le cas, si je peux dire comme  
19 ça. Même pas reçu un certificat de décès ou euh, (soupirs).  
20 Ma mère, elle a dû trouver ça très dur de perdre un enfant  
21 et sans savoir si c'est vraiment le cas, si c'est vraiment  
22 vrai.

23 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et qui a amené Line en  
24 avion?

25 **Mme MARTINE DUBÉ** : Il y avait des personnes

1 qui étaient aussi évacuées pour aller à Amos.

2 **Mme SHEILA MAZHARI** : Ils travaillaient pour  
3 quelle organisation? Les personnes étaient parties de  
4 l'hôpital, ou?

5 **Mme MARTINE DUBÉ** : Non, il n'y avait même  
6 pas d'infirmier (langue autochtone parlée)

7 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
8 parlée)

9 **Mme MARTINE DUBÉ** : y'avait pas d'infirmier,  
10 y'avait pas d'accompagnateurs pour l'enfant. Les personnes  
11 qui étaient autorisées à embarquer seulement, c'est ceux  
12 qui avaient besoin de soins.

13 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
14 parlée)

15 **Mme MARTINE DUBÉ** : Hum, hum.  
16 Ma mère elle l'avait donné à une madame qui était aussi,  
17 qui s'en allait aussi à son rendez..., à un rendez-vous  
18 médical au centre hospitalier. Ma mère avait confié son  
19 enfant, parce qu'elle ne pouvait pas, elle n'avait pas le  
20 droit d'embarquer dans l'avion avec le, l'enfant.

21 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et qui a interdit à  
22 votre mère de, d'aller, aussi?

23 **Mme JOHANNE DUBÉ** : C'était le gouvernement,  
24 Santé Canada, c'est, c'était le règlement dans ce temps-là.

25 **Mme MARTINE DUBÉ** : J'ai beaucoup de colère,

1       pis je ne me rends pas compte que je suis en train de toute  
2       monter ça.

3                        Vous savez, euh, il y avait, ce qu'on se  
4       demande aussi, euh, on avait une grande, une arrière grand-  
5       maman qui elle, est allé à l'hôpital quelques mois après,  
6       quelques semaines après l'hospitalisation et même  
7       l'hospitalisation de notre sœur. Quelques semaines après,  
8       elle l'avait vue là-bas, pis elle avait dit : « J'ai vu la  
9       petite fille à Dominique Dubé, pis à s... ». Mon père il se  
10      nommait Pocwar, pis ma mère c'était Sosana.

11                      **Mme SHEILA MAZHARI** : On peut épeler les  
12      deux?

13                      **Mme MARTINE DUBÉ** : Pocwar : P-O-C-W-A-R.  
14      Sosana : S-O-S-A-N-A.

15                      Pis elle avait vu notre sœur debout sur son  
16      petit lit, pis qui sautait.

17                      **Mme JOHANNE DUBÉ**: La tête enveloppée de  
18      pansements là, elle disait qu'elle avait le teint très pâle  
19      et les cheveux roux, pis elle disait des fois elle  
20      guérissait de son, de son bobo, là, pis euh, d'autre fois  
21      elle dit ça revenait et ils mettaient des plus gros  
22      pansements.

23                      **Mme MARTINE DUBÉ** : Alors qu'un bébé de deux  
24      mois, à peine trois mois, ne peut pas se lever du lit.  
25      Malheureusement notre arrière arrière grand-mère, elle est

1           décédée, donc on peut pas avoir le, cette confirmation-là,  
2           mais par contre, celle qui nous a informés de ça c'est une  
3           de nos tantes qui est à Manawan et c'est Lucie Dubé qui  
4           nous a informés de ça. L-U-C-I-E-D-U-B- É.

5                           Et c'est pour ça qu'on souhaite avoir et  
6           obtenir la, le dossier médical de notre sœur, parce que  
7           comment, comment on peut gué... mourir de cette euh, tsé, des  
8           gales au niveau de la tête, sur le cuir chevelu. On ne peut  
9           pas mourir de ça.

10                           **Mme MARCELLINE DUBÉ** : Marcelline Dubé. Ma  
11           [Parente] a eu le même bobo là, elle aussi est allée à  
12           l'hôpital à La Tuque, mais elle est revenue en vie.

13                           **Mme SHEILA MAZHARI** : À quel âge?

14                           **Mme JOHANNE DUBÉ** : Elle avait aussi quelques  
15           mois, trois mois environ.

16                           **Mme SHEILA MAZHARI** : Et elle était amenée  
17           seule à l'hôpital, la même chose?

18                           **Mme JOHANNE DUBÉ** : Oui. Elle était dans un  
19           porte-bébé pis euh, ils l'ont embarqué dans l'avion de la  
20           même façon que la première. Ils ont confié l'enfant à une  
21           personne qui s'en allait à son rendez-vous aussi, à La  
22           Tuque.

23                           **Mme SHEILA MAZHARI** : Et ça s'est passé en  
24           quelle année?

25                           **Mme JOHANNE DUBÉ** : Vers 66. Août 66 ou

1 juillet 66. C'était en été là.

2 Ma mère portait beaucoup de culpabilité.

3 Quand son enfant est mort, elle nous en a parlé beaucoup.

4 Chacun de ses enfants, elle nous racontait qu'elle était,

5 qu'elle avait comment ce qu'elle était, là. Il y avait

6 plein de (langage atikamekw parlée), infection. Il y avait

7 beaucoup d'infection sur le cuir chevelu. Pis elle disait

8 qu'elle était belle, qu'elle avait les cheveux roux, pis

9 qu'elle ... on le sentait bien. Elle n'aurait pas

10 (inaudible).

11 À chaque fois qu'elle nous en parlait, elle

12 avait beaucoup d'émotions. Pis euh, moi je faisais juste

13 écouter quand elle m'en parlait. Par contre, d'autres de

14 mes sœurs leur posaient des questions, lui posait des

15 questions. Comme Marcelline quand tu demandes « Est ce que

16 tu penses qu'elle est vraiment morte? »

17 **Mme MARCELLINE DUBÉ** : Oui, j'avais demandé

18 ça à ma mère, j'avais dit « Est-ce que tu te demandes si

19 ta fille doit être en vie, parce que y a jamais revue

20 après, après qu'est partie en avion là, elle disait : « Je

21 pense, des fois je pense, elle doit être en vie, elle doit

22 être quelque part ».

23 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et aucun membre de la

24 famille a vu le cercueil?

25 **Mme JOHANNE DUBÉ** : On voudrait savoir si



1 c'est possible d'avoir ces...des... le dossier médical. Est-ce que  
2 c'est possible? Est-ce qu'ils peuvent nous envoyer...est-ce qu'ils  
3 peuvent nous montrer aussi le certificat de décès. Parce que, si  
4 vraiment elle est décédée, ma mère a toujours voulu (inaudible).  
5 Pour faire la paix, avec elle, avec ça.

6 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et avez-vous déjà  
7 contacté l'hôpital ou...?

8 **Mme MARTINE DUBÉ** : Moi, personnellement,  
9 j'ai toujours gardé ça comme... inhumain, la rage, la colère de  
10 leur part. Que ce soit le gouvernement, que ce soit l'hôpital;  
11 c'est injuste. C'est très injuste, c'est inhumain même, de ne  
12 pas avoir pris au moins la peine d'écrire avec les certificats  
13 pour qu'on puisse au moins avoir la paix. Puis même nous  
14 retourner le petit coffre. C'est... Je n'ai jamais compris  
15 pourquoi qu'ils n'ont pas fait ça. C'est que j'ai très peur  
16 aussi, selon les témoignages des personnes qui sont dans cette  
17 situation... que j'ai très peur d'apprendre aussi ce qu'elle a été  
18 utilisée comme cobaye pour des médicaments. C'est pour ça que je  
19 disais plus tôt, on ne peut pas mourir de ça, des gales sur le  
20 cuir chevelu. Ça peut pas être... Surtout si notre arrière-grand-  
21 mère avait vu et reconnu même Line, notre sœur, sauter sur son  
22 petit lit quelques mois après. Et moi j'ai très peur, j'ai dit  
23 une fois à mon père : « On va aller un jour au Lac Simon. » Lui,  
24 il avait dit : « On ira à Amos en même temps, aller voir le  
25 petit cercu... » Je ne sais même pas comment le dire!

1                           **Mme SHEILA MAZHARI** : (inaudible)

2                           **Mme MARTINE DUBÉ** : Quand il m'avait dit ça,  
3 je me disais; ça devait vraiment être comme un choc, mais, non,  
4 oublie ça Martine, tu n'iras pas là-bas. Et quand ma sœur, c'est  
5 Marcelline, qui sont allés cette année, quand j'ai vu la photo  
6 avec la déception qu'ils ne pouvaient pas aller au cimetière, ça  
7 m'a soulagé un peu. Je me disais : une chance que c'est pas moi,  
8 parce que c'était juste eux. J'aimerais beaucoup qu'on y aille  
9 là-bas avec la famille au complet. C'est pas par méchanceté ou  
10 par... que je dis ça mes sœurs, je souhaite accompagner mon père,  
11 aller là-bas et d'en savoir beaucoup plus sur les raisons, les  
12 vraies raisons. Je reste là-dessus. Je n'ai pas été vraiment  
13 très... j'ai pas assisté à des rencontres, j'ai pas assisté  
14 beaucoup, j'ai pas osé posé beaucoup de questions concernant  
15 notre sœur. Parce que c'est douloureux, et surtout de me mettre  
16 à la place de maman, de me mettre à la place de ma mère... Ça je..  
17 J'ai pas de mots, j'ai pas de mots pour ça..

18                           **Mme JOHANNE DUBÉ** : Tout à l'heure, je vous  
19 ai posé une question... Si je peux poser une question, si c'était  
20 possible d'avoir un dossier médical parce que c'est pas la  
21 seule. Si au moins, on est capable de l'avoir... Et un autre de  
22 ses enfants, bien, on ne sait pas si c'est un enfant mort-né ou  
23 si c'était une fausse-couche qu'elle a faite ma mère. C'est un  
24 autre, c'est en 1959, mais c'est inscrit là-bas, c'est à Amos  
25 qu'ils l'appellent Anne-Marie Dubé et si on est capable d'avoir

1 des papiers pour Line, on aimerait aussi avoir le dossier et  
2 l'historique du cas de ma mère et de son enfant, s'il est mort-  
3 né ou si c'était une fausse-couche. Parce qu'il n'y a pas de  
4 nom, c'est juste marqué Anne-Marie Dubé fille de Dominique Dubé.

5 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et c'était en 1950...?

6 **Mme JOHANNE DUBÉ** : C'était en 1959, l'enfant  
7 serait décédé en 1959, le 17 mars. Puis, inhumé le 19 mars 59,  
8 au cimetière Christ-Roi d'Amos. C'est marqué aussi le témoin, ce  
9 jour sûrement, [Personne 3].

10 **Mme SHEILA MAZHARI** : [Personne 3]?

11 **Mme JOHANNE DUBÉ** : [Personne 3]. Il serait  
12 témoin d'avoir été inhumé.

13 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et vous avez tous les  
14 dossiers pour...

15 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Pardon?

16 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et vous avez tous les  
17 dossiers? Vous avez tous les dossiers pour votre...

18 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Non, juste son... C'est  
19 marqué juste Anne-Marie Dubé, fille de Dominique Dubé, c'était  
20 une fille encore, fille de Suzanne Boivin qui était mort-née.

21 **Mme SHEILA MAZHARI** : C'était une fille ou  
22 fils?

23 **Mme MARTINE DUBÉ** : Fille, deux filles.

24 **Mme SHEILA MAZHARI** : Alors c'était une  
25 fille. Donc, vous voulez avoir le deux...

1                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : On voudrait avoir les  
2 deux, c'était deux filles disparues comme ça.

3                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Et vous avez dit que la  
4 raison du décès pour...

5                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : C'est une fausse-couche  
6 ou mort-né, on ne sait pas, mais elle était déjà avancée dans sa  
7 grossesse.

8                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Et je voulais vérifier  
9 si j'avais la date de naissance de Line.

10                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Le 22 novembre 1962.

11                   **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (Langue atikamekw  
12 parlée)

13                   **Mme MARTINE DUBÉ** : Je lui ai demandé comment  
14 il se sentait. Puis, il apprécie là, quand on, de nous écouter  
15 parler. Puis, il dit que dans cette époque-là, il s'est fait  
16 dire, parce qu'il n'y avait pas de chemin, nous étions isolés,  
17 le seul transport qui était disponible c'était en avion ou bien  
18 marcher par... en été en canot et en hiver en raquette pour se  
19 rendre à une place où est-ce qu'il y a de la route...

20                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Où il y avait un  
21 transport...

22                   **Mme MARTINE DUBÉ** : Où il avait un l'accès  
23 routier. Lorsqu'il faisait tempête, il n'y avait pas de moyens  
24 de transport, il n'y avait pas d'avion qui pouvait y aller.

25                   (COURTE PAUSE)

1                   **Mme MARTINE DUBÉ** : Je me sens comme toute  
2 tourbillonnée à l'intérieur. Je me sens comme si... mêlée. Mais,  
3 en même temps, c'est comme si j'entendais des cris des enfants,  
4 des cris de joie si je peux dire comme ça. Comme quand ils  
5 jouaient dans un parc. C'est ce que je peux entendre parce  
6 qu'ils sont enfin entendus.

7                   (COURTE PAUSE)

8                   **Mme MARTINE DUBÉ** : Je pense beaucoup à ma  
9 mère, j'aurais tellement aimé qu'elle soit là, qu'elle avait  
10 dans son cœur, qu'elle puisse enfin dire tout ce qu'elle avait  
11 dans son cœur, tout ce qu'elle pouvait ressentir, tout ce  
12 qu'elle pouvait dire, tout ce qu'elle avait à dire. Je pense  
13 beaucoup à ma mère pour ça.

14                   (PLEURS)

15                   (COURTE PAUSE)

16                   **Mme MARTINE DUBÉ** : Excusez... Mais je suis  
17 contente aujourd'hui, on est le 13 mars 2018, de pouvoir parler  
18 de ce que ma mère a toujours voulu... de savoir et de connaître la  
19 vérité. Je dis la vérité parce que j'imagine, comme moi je suis  
20 une maman, je sais quand mes enfants ne *feelent* pas... c'est  
21 l'instinct maternel. Ma mère, elle a dû ressentir beaucoup de  
22 choses au fond d'elle-même. Elle n'a jamais pu s'exprimer, elle  
23 jamais pu dire ses vrais sentiments parce que nous, dans notre  
24 culture autochtone, on ne permettait pas beaucoup à une personne  
25 endeuillée... est-ce que je peux dire ça une personne endeuillée...

1 de dire ses ressentiments ou de pleurer. On a toujours interdit  
2 aux femmes, aux personnes de pleurer pour... des personnes  
3 décédées qui sont parties ou... On ne permettait pas de vivre le  
4 deuil correctement ou de se libérer de ça, de parler beaucoup  
5 des sentiments. Et j'imagine... Je sais que ma mère, elle a dû  
6 trouver ça très très dur puis, je remercie beaucoup la  
7 Commission... c'est quoi déjà comme nom?

8 **Mme SHEILA MAZHARI** : ... d'Enquête

9 **Mme MARTINE DUBÉ** : ... d'Enquête, de permettre  
10 aux familles de pouvoir s'exprimer et de parler librement de ce  
11 qu'ils ont dû vivre et endurer pendant des années. (inaudible)

12 (COURTE PAUSE)

13 **Mme MARTINE DUBÉ** : Et, ma maman, elle a été  
14 forte parce qu'elle a continué avec les enfants, à veiller sur  
15 ses enfants.

16 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et quelle était la  
17 raison que les personnes étaient interdites à sentir le deuil, à  
18 s'exprimer?

19 **Mme MARTINE DUBÉ** : C'est dans la croyance,  
20 dans l'Église, c'est... qu'ils nous interdisaient, qu'ils disaient  
21 que ce n'était pas bon de pleurer les... ceux qui sont morts.

22 **Mme SHEILA MAZHARI** : Donc, c'est pas une  
23 chose autochtone que... c'est une chose de l'Église. C'est...

24 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Parce qu'ils nous  
25 disaient, quand tu pleures, quand tu pleures, ben l'âme de cette

1 personne-là, tu lui lances... son âme est par terre par exemple,  
2 elle ne pourra pas s'envoler.

3 **Mme SHEILA MAZHARI** : C'est ça, ça c'est en  
4 votre culture?

5 **Mme MARTINE DUBÉ** : Oui.

6 **Mme SHEILA MAZHARI** : OK. Et on peut épeler  
7 le nom de votre mère et donner sa date de naissance?

8 **Mme MARTINE DUBÉ** : Suzanne Boivin : S-U-Z-A-  
9 N-N-E B-O-I-V-I-N. [Date de naissance] 1940.

10 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et de la même  
11 communauté?

12 **Mme MARTINE DUBÉ** : Oui, elle vient de  
13 Manawan.

14 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et est-ce qu'il y a des  
15 personnes dans votre famille qui sont allées au pensionnat?

16 **Mme MARTINE DUBÉ** : Hum-hum.

17 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Je suis allée au  
18 pensionnat.

19 **Mme MARTINE DUBÉ** : Je ne savais pas ça.

20 **Mme SHEILA MAZHARI** : Vous pouvez nous dire  
21 votre nom?

22 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Johanne Dubé.

23 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et quel était le  
24 pensionnat?

25 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Le pensionnat?

Déclaration publique  
Dominique Dubé et al  
(Line Dubé)

22

- 1                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Oui.
- 2                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Pointe-Bleue.
- 3                   **Mme SHEILA MAZHARI** : D'accord. Et c'était  
4 où?
- 5                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : Au Lac-Saint-Jean.
- 6                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Et, durant quelles  
7 années?
- 8                   **Mme JOHANNE DUBÉ** : 1969 à 73.
- 9                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Et...
- 10                  **Mme MARGUERITE DUBÉ** : Puis, il y a nos  
11 frères aussi qui sont allés, notre feu frère [Frère 1].
- 12                  **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (Langue autochtone  
13 parlée) [Date de naissance] ...
- 14                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Il est né [date de  
15 naissance]?
- 16                  **TÉMOIN NON-IDENTIFIÉ** : 61
- 17                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Et...
- 18                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : 61. Et il est décédé  
19 [date de décès] 2002.
- 20                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Et c'était le même  
21 pensionnat?
- 22                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Oui. Il y a aussi...
- 23                  **TÉMOIN NON IDENTIFIÉ** : [Frère 2].
- 24                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : [Frère 2], notre frère.
- 25                  **Mme SHEILA MAZHARI** : Et pas d'autres



1 parents, non?

2 **Mme MARTINE DUBÉ** : Il y a [Frère 3] aussi  
3 qui est allé, trois de mes frères et une de mes sœurs, Johanne.

4 **Mme SHEILA MAZHARI** : Mais pourquoi tous les  
5 sœurs et frères n'y sont pas allés?

6 **Mme MARTINE DUBÉ** : Elle a refusé de nous  
7 envoyer.

8 **Mme SHEILA MAZHARI** : Votre mère?

9 **Mme MARTINE DUBÉ** : Hum-hum. Mais on est allé  
10 dans une autre ville (inaudible).

11 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et quelle était la  
12 ville?

13 **Mme MARTINE DUBÉ** : Joliette. On est allé  
14 dans des familles d'accueil à Joliette pour les études. C'est  
15 jeune quand même de quitter les parents à 13 ans, 12 ans, comme  
16 ça, puis d'aller rester en ville chez des inconnus de 12 ans  
17 jusqu'à 18 ans. J'ai vécu ça moi! Les autres aussi.

18 (COURTE PAUSE)

19 **Mme MARTINE DUBÉ** : Et ça aussi ça a provoqué  
20 un... chercher l'identité, l'identité, j'étais mêlée, je ne savais  
21 plus qui j'étais : autochtone ou ...

22 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et vous avez gardé  
23 votre langue?

24 **Mme MARTINE DUBÉ** : Hum-hum.

25 **Mme SHEILA MAZHARI** : Comment? Vous avez fait

1 ça?

2 **Mme MARTINE DUBÉ** : Nos parents. Nos parents  
3 nous ont toujours amenés dans le bois lorsque l'année scolaire,  
4 l'année... Pendant l'été, on partait, on allait dans le bois, on  
5 nous a montré comment trapper... heu... non... (langue autochtone  
6 parlée)

7 **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
8 parlée)

9 **Mme MARTINE DUBÉ** : Les racines, puis enlever  
10 l'écorce, puis, comment faire les paniers, puis comment arranger  
11 les...

12 **(TÉMOIN NON IDENTIFIÉ)** : ...le gibier...

13 **Mme MARTINE DUBÉ** : Oui. Puis, les bleuets  
14 aussi là... C'est pour ça que j'en mange pas aujourd'hui. Oui, on  
15 a passé beaucoup...

16 **(TÉMOIN NON IDENTIFIÉ)** : J'ai passé  
17 beaucoup...

18 **(COURTE PAUSE)**

19 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et comment vous  
20 identifiez... quel héritage de autochtone? C'est comment vous vous  
21 identifiez...?

22 **Mme MARTINE DUBÉ** : Maintenant? Autochtone :  
23 Atikamek.

24 **Mme SHEILA MAZHARI** : Atikamekw.

25 **Mme MARTINE DUBÉ** : C'est pour ça aujourd'hui

1 nos *kokom* (grands-mères) s'habillaient comme ça, avec un béret  
2 et c'est comme ça que je me suis habillée aujourd'hui. J'ai dit  
3 en mettant mon béret, cette jupe-là appartenait à la maman de  
4 mon papa et je l'ai mis et le béret aussi, ça j'ai dit c'est à  
5 moi. Et j'ai dit, bon, on a besoin de vous les grands-mamans,  
6 maman vient avec nous aujourd'hui. Mais ça reste que, ici, de  
7 venir parler de ça, moi je pensais que j'allais... que j'étais  
8 très forte... que ça allait être plus facile de parler. Mais, plus  
9 que je me mets dans la peau de ma mère, plus que, comment je  
10 réalise aujourd'hui, c'est très vrai que ça s'est passé comme  
11 ça; ma mère a envoyé son bébé là-bas tout seul à l'hôpital puis,  
12 elle n'est jamais revenue. Elle n'est jamais revenue. On n'a  
13 jamais vu (inaudible).

14 **Mme JOHANNE DUBÉ** : Bon, aujourd'hui, je...  
15 Mais, tsé, je me sens coupable de ne pas... de pas avoir fait de  
16 démarches plus tôt, quand maman nous parlait de son bébé qui est  
17 mort là-bas, loin. Je me dis, pourquoi je n'ai pas fait des  
18 démarches plus tôt? Mais, je me sentais démunie là aussi. Mais  
19 d'être venue parler de ça ici, c'est un pas que je fais pour  
20 elle et pour nous. Mon père, je suis contente d'être ici.

21 **Mme SHEILA MAZHARI** : Et pour le concernant :  
22 Dominique... vous avez choisi que vous vouliez partager  
23 publiquement le témoignage?

24 **Mme MARTINE DUBÉ** : (langue autochtone  
25 parlée)

1                   **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
2 parlée)

3                   **Mme MARTINE DUBÉ** : Que tous le sachent.

4                   **Mme SHEILA MAZHARI** : Vous voulez ajouter  
5 quelque chose?

6                   **Mme MARTINE DUBÉ** : (langue autochtone  
7 parlée)

8                   **M. DOMINIQUE DUBÉ** : (langue autochtone  
9 parlée)

10                  **Mme JOHANNE DUBÉ** : Il dit que ça lui fait,  
11 qu'il est content de, enfin, de réentendre parler de l'histoire.  
12 Il dit : « Je n'ai jamais oublié moi non plus. Et je suis  
13 content de la réentendre l'histoire de son bébé. »

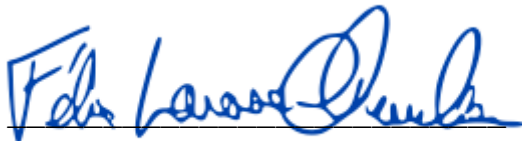
14                  **Mme MARTINE DUBÉ** : Moi je ne veux pas rester  
15 dans la colère, dans le malheur parce que c'est ce que je  
16 ressens. J'essaie de m'enlever ça, mais je sais, je sais que ça  
17 ne vient pas de moi cette colère-là, que ça va être dur  
18 (inaudible). Mais une chose, une chose que je remercie tous ceux  
19 qui ont travaillé fort pour permettre aux autres femmes, aux  
20 autres personnes de pouvoir parler. Je remercie, je ne sais pas  
21 c'est qui, mais cette force-là pour vous dire : c'est ça qui est  
22 arrivé à nos enfants, c'est ça qui est arrivé dans notre  
23 famille. Et je remercie cette personne-là qui a permis  
24 l'initiative (inaudible). Et la personne a ouvert une grande  
25 porte pour permettre aux autres de suivre puis de se libérer,

1 puis de parler puis de... Puis merci à toi. Merci. Merci. Merci à  
2 tous.

3 L'audience est levée à 9h55.  
4  
5  
6

7 LEGAL DICTA-TYPIST'S CERTIFICATE  
8

9 I, Félix Larose-Chevalier, Court Transcriber, hereby  
10 certify that I have transcribed the foregoing and it is a  
11 true and accurate transcript of the digital audio provided  
12 in this matter.  
13  
14

15   
16

17 Félix Larose-Chevalier

18 August 15, 2018  
19  
20  
21  
22